



Le journaliste de "Le Messenger" est attendu dans le cadre d'une affaire aux contours flous.

Après l'audience du 8 novembre 2018 dernier, Joseph Olinga retourne au tribunal de grande instance de Bafoussam ce jeudi 13 décembre 2018. Le journaliste et chef d'agence du quotidien Le Messenger pour les régions de l'Ouest et du Nord-Ouest, s'y rendra pour la deuxième audience de l'affaire dans laquelle, il a été appelé à comparaître. Lors de la première audience en effet, le journaliste s'était retrouvé seul devant la barre, sans ses plaignants. Au bout d'une dizaine de minutes de procès, les charges qui pesaient contre le journaliste, avaient été revues à la baisse. Initialement accusé d'apologie du terrorisme et d'incitation à la rébellion, ces charges avaient été mutées en "outrage à fonctionnaire" et "rébellion simple". Au cours de l'audience du 8 novembre 2018, il avait été notifié de ce qu'un seul chef d'accusation pesait désormais sur ce confrère ; à savoir, "rébellion". En l'absence de la partie plaignante, l'affaire avait été renvoyée à ce 13 décembre. Il est attendu que le ministère public qui s'est saisi de l'affaire présente les témoins.

Pour mémoire, Joseph Olinga a été interpellé samedi 3 novembre 2018 dans un snack-bar connu sous le nom de Facebooke situé au lieu-dit "Akwa" à Bafoussam. Alors qu'il réalisait un reportage sur l'effectivité d'une mesure du sous-préfet de l'arrondissement de Bafoussam 1^{er}, interdisant l'ouverture ce jour-là des débits de boissons, snack-bars et casinos

après 21 heures, il sera sommé par un groupe de personnes de quitter les lieux. A peine avait-il fini de demander à ses interlocuteurs de décliner leur identité, qu'il se verra sauter dessus. Ses bourreaux allaient le rouer de coups avant de le conduire dans un état critique, pour une cellule de la brigade des recherches n°1 de Bafoussam, où il sera gardé selon son témoignage, dans des conditions inhumaines.

Selon nos investigations, les auteurs de cet acte de barbarie sur le journaliste, étaient des éléments de la gendarmerie. Et ces derniers sous renseigne-t-on, obéissaient aux ordres du 1^{er} adjoint préfectoral de la Mifi qui conduisait l'équipe.